mamutuelle@maphar.net

AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2023

ASSURE CABLAN MIAN N'DEDEY N°CLIENT MAPHAR: 00001126 INTERLOCUTEUR DR MIAN VILLE : ABIDJAN :

cablanmianarsher@yahoo.fr EMAIL : N°TELEPHONE : 0757904423

и°	POLICE N°	CODE ASSUREUR	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2023	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	9418655T	12107	ASSURANCE AUTO	KIA-590 LC 01	215,500	TIERS COMPLET	15/05/2023 AU 14/05/2024
	TOT	AL ASSURANC	CES (1)	215,500			

ETAT DES REGLEMENTS

и°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	ESPECE	100000000000000 00000038118	08/06/2023	115,500	9418655T	15/05/2023 AU 14/11/2023	115,500
		115,500					
	100,000						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice

2023

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 100,000

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

POUR LA MUTUELLE

